

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**DISTRICT DE CHICOUTIMI**  
**COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY**



**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue à la salle publique du Centre administratif, sise au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, le 25 juin 2019 à 19 h, sous la présidence de Madame Liz S. Gagné, à laquelle tous les membres du Conseil ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique.

*Ouverture de la session et constatation des présences*

Sont présents, présentes, outre la présidente, madame Liz S. Gagné :

*Les commissaires :*

M <sup>mes</sup>	Dany Côté Hélène De Champlain Sonia Desgagné Diane Durand France Gagné Ruth Gagnon Diane Gauthier	MM.	Bruno Gagnon Josey Lacognata Marc Larocque Jean-Claude Martel
------------------	---	-----	--

*Commissaires-parents :*

M <sup>mes</sup>	Christine Doré Caroline Tremblay	MM.	Carl Bergeron Robert Tremblay
------------------	-------------------------------------	-----	----------------------------------

*Sont également présents :*

M <sup>mes</sup>	Johanne Allard, directrice générale Catherine Gagné, directrice Sarah Tremblay, secrétaire générale	MM.	Paul Lalancette, directeur Jean-François Leblanc, directeur Jocelyn Ouellet, directeur Sébastien Malenfant, directeur général adjoint par intérim Pascal Martel, directeur adjoint
------------------	---	-----	--

*Absence :*

M. Jimmy Tremblay

**CC-2019-177**

*Vérification du quorum et mot de bienvenue*

Le quorum étant atteint, Madame la présidente souhaite la bienvenue à tous.

**CC-2019-178**

*Adoption de l'ordre du jour*

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Diane Durand et résolu :**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour selon les sujets suivants :

- 1. Ouverture de la rencontre**
  - 1.1. Vérification du quorum et mot de bienvenue
  - 1.2. Adoption de l'ordre du jour \*
  - 1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mai 2019\*
- 2. Période de questions du public et question et/ou correspondance des élèves**
  - 2.1. Parole au public / M. Christian Joncas
  - 2.2. Parole au public / M<sup>me</sup> Josée Lefebvre
- 3. Sujets relatifs à la réussite éducative**
  - 3.1. Présentation de la vidéo promotionnelle du PEVR \*
  - 3.2. Services éducatifs dispensés 2019-2020 par les écoles primaires et secondaires \*

- 3.3. Services éducatifs dispensés par les centres de formation générale des adultes, de formation professionnelle et par le Service aux entreprises 2019-2020 \*
- 3.4. Modification au calendrier scolaire \*
- 3.5. Plan de gestion annuelle / reddition de comptes au 30 juin \*

#### **4. Sujets de nature contractuelle, immobilière, financière ou technologique**

- 4.1. Adoption de la politique Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements 2019-2020 \*
- 4.2. Adoption du budget 2019-2020 \*
- 4.3. Adoption du cadre de référence sur la Gestion financière des activités du comité de parents, du comité consultatif des services EHDA et des conseils d'établissement \*
- 4.4. Signature des effets bancaires \*
- 4.5. Tarification des Services aux entreprises \*
- 4.6. Projets détaillés en technologies de l'information 2019-2020 \*
- 4.7. Acquisition de matériel informatique \*
- 4.8. Contrat d'assurances de dommages \*
- 4.9. Adoption du plan quinquennal d'investissements \*
- 4.10. Octroi de contrats pour les services professionnels en architecture et en ingénierie \*
- 4.11. Acquisition de matériel pédagogique pour les maternelles 4 ans\*
- 4.12. Acquisition de casiers métalliques pour l'école des Grandes-Marées \*
- 4.13. Autorisation de signature pour le protocole d'entente des gymnases et de la patinoire extérieure à l'école Des Grandes-Marées \*
- 4.14. Octroi de contrat / Opération de concessions services alimentaires \*
- 4.15. Achat d'un terrain / École Ste-Thérèse \*
- 4.16. Nomination d'un secrétaire de comités de sélection en matière d'évaluation de la qualité des soumissions \*
- 4.17. Travaux pendant la période estivale \*

#### **5. Sujets de nature organisationnelle**

- 5.1. Nomination de la direction des Services éducatifs jeunes \*
- 5.2. Nomination de personnel professionnel / psychologue \*
- 5.3. Engagement de directions et directions adjointes d'établissement scolaire \*
- 5.4. Engagement de personnel de soutien \*
- 5.5. Plan d'effectifs du personnel de soutien en service direct aux élèves - adaptation scolaire \*
- 5.6. Plan d'effectifs du personnel de soutien en service direct aux élèves - service de garde \*
- 5.7. Modification au plan d'effectifs du personnel professionnel \*
- 5.8. Adoption du contrat de la directrice générale \*
- 5.9. Engagement d'un directeur par intérim du Service des ressources humaines \*

#### **6. Sujets de nature corporative**

- 6.1. Adoption de la politique Rémunération et dépenses des commissaires donnant droit à un remboursement \*
- 6.2. Adoption du calendrier des séances du conseil des commissaires et du comité exécutif 2019-2020 \*
- 6.3. Adoption du Plan triennal de répartition et de destination des immeuble 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 \*
- 6.4. Comité pour la dénomination du centre de formation professionnelle \*
- 6.5. Modifications à l'acte d'établissement du CFGA des Rives-du-Saguenay \*
- 6.6. Adoption de la Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes relativement à un processus d'attribution d'un contrat public au-dessus des seuils applicables \*
- 6.7. Appui au projet d'agrandissement de la garderie Bébélougas \*
- 6.8. Nomination d'un représentant à Saguenay Ville étudiante \*

#### **7. Sujets statutaires**

- 7.1. Courrier reçu \*
- 7.2. Rapport de la présidente \*
- 7.3. Rapport de la directrice générale \*

- 7.4. Rapport de représentation des commissaires
- 7.5. Comptes rendus des comités du conseil et du comité de parents \*
- 7.6. Sujets divers / Traces des réunions

## 8. Clôture de la rencontre

**ADOPTÉE**

---

### **CC-2019-179**

*Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mai 2019*

#### **Il est proposé par M<sup>me</sup> France Gagné et résolu :**

**D'AMENDER** la résolution n° CC-2019-124 du 23 avril en ajoutant, avant la dernière phrase, la phrase suivante : M<sup>me</sup> Desgagné conteste à l'effet que ce sujet n'ait pas été traité à huis clos et fait référence au procès-verbal du 9 janvier 2018 (CC-2018-004).

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mai 2019 avec le retrait du suivi au procès-verbal du 23 mai 2019 - CC-2019-124.

**ADOPTÉE**

---

### **CC-2019-180**

*Parole au public / M. Christian Joncas*

M. Christian Joncas s'interroge sur le fait que la députée M<sup>me</sup> Laforest ainsi que M. Pierre Lavoie n'étaient pas de l'annonce officielle du 21 juin dernier relativement au Lab-école à l'école Marguerite-D'Youville. De plus, il fait part de ses questionnements quant à la décision relative au contrat de la directrice générale, sujet qui sera traité durant la présente rencontre.

La présidente informe qu'il s'agissait d'une décision du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de faire l'annonce telle qu'elle a été faite. Pour ce qui de la présence de M<sup>me</sup> Laforest et de M. Lavoie, il semblerait qu'ils n'étaient pas disponibles pour y assister.

---

### **CC-2019-181**

*Parole au public / Mme Josée Lefebvre*

M<sup>me</sup> Josée Lefebvre revient sur une lettre dont elle a demandé copie et qui ne lui aurait pas été transmise et partage ses questionnements à l'égard d'un changements d'affectation d'un cadre. M<sup>me</sup> Gagné mentionne que l'organisation est présentement en processus afin de combler ledit poste laissé vacant.

---

### **CC-2019-182**

*Présentation de la vidéo promotionnelle du PEVR*

À la suite de la modification de l'article 209.1 de la Loi sur l'instruction publique, qui visait la création d'un plan d'engagement vers la réussite pour chaque commission scolaire, et de l'adoption dudit plan par le conseil des commissaires le 11 décembre dernier, la direction générale est heureuse de présenter la vidéo promotionnelle signifiant le lancement officiel du Plan d'engagement vers la réussite 2018-2023.

---

### **CC-2019-183**

*Services éducatifs dispensés 2019-2020 par les écoles primaires et secondaires*

*Chaque année, les Services éducatifs jeunes procèdent à la mise à jour des services éducatifs dispensés dans les écoles primaires et secondaires. Par la suite, le conseil des commissaires doit en faire l'adoption. Les principaux changements pour l'année scolaire 2019-2020 sont :*

*Pour l'ensemble des écoles primaires :*

- *Le terme services de formation et d'éveil au préscolaire a été remplacé par les services d'éducation au préscolaire. De plus, les services d'éducation au préscolaire ont été détaillés comme suit : maternelle 4 ans à mi-temps; maternelle 4 ans à temps plein et maternelle 5 ans.*
- *Dans les mesures d'appui à l'enseignement, le terme aide pédagogique (élèves à risque) a été retiré des mesures d'appui pour*

se retrouver dans les services complémentaires sous le terme : enseignement en orthopédagogie.

Pour chacune des écoles primaires :

- Antoine De St-Exupéry : Plus de maternelle 4 ans à mi-temps; le terme Centre d'aide (Difficultés d'adaptation : comportement) a été remplacé par École désignée pour les élèves en difficulté d'adaptation et de comportement.
- De La Pulperie : Ajout de la maternelle 4 ans à temps plein; dans les services complémentaires la surveillance des élèves sur l'heure du midi (SAE) a été retirée; Dans les projets particuliers reconnus par la Commission, le projet Concentration sportive et artistique au 3e cycle du primaire a été déménagé à l'Odysée/Lafontaine.
- Des Quatre-Vents : Ajout de la maternelle 4 ans à temps plein; retrait du projet particulier HASO et changement de nom du projet à valeur autochtone pour projet PETAPAN.
- Du Vallon : Maternelle 4 ans à temps plein, au lieu de mi-temps.
- Félix-Antoine-Savard : Retrait du projet particulier-école École Verte Brundtland.
- Fréchette : Précision dans les termes des projets particuliers-école - École en réseau au primaire, au lieu du 3e cycle, - École communautaire entrepreneuriale pour École communautaire entrepreneuriale consciente, et ajout du projet École EVB.
- Jean-Fortin : Retrait du service au 2e cycle, ce service a été transféré à l'école La Source qui l'offrait déjà; retrait dans les projets particuliers-école du terme École en milieu défavorisé.
- L'Horizon : Ajout de la maternelle 4 ans à temps plein.
- La Carrière : Changement du terme École à vocation artistique pour École artistique en arts dans les projets particuliers-école.
- La Source : Retrait dans les projets particuliers-école du terme École en milieu défavorisé.
- Le Roseau : Ajout du projet particulier-école École du Rock.
- Marie-Médiatrice : Uniformité dans les services d'enseignement au primaire 1er, 2e et 3e cycles, au lieu de l'indication des classes multiniveaux dans chacun des cycles; retrait du service de garde en milieu scolaire, ainsi que la surveillance des élèves après l'école dans les services complémentaires; retrait dans les projets particuliers-école du terme École en milieu défavorisé.
- Médéric-Gravel : Ajout du Pavillon Au Millénaire au nom de l'école; ajout d'une maternelle 4 ans à temps plein.
- Mont-Valin : Maternelle 4 ans à temps plein, au lieu de mi-temps.
- Notre-Dame-du-Rosaire : Ajout d'une maternelle 4 ans à temps plein; retrait de la classe spécialisée dans les services d'enseignement au primaire.
- St-Cœur-de-Marie : Maternelle 4 ans à temps plein, au lieu de mi-temps.
- St-David : Retrait du projet particulier-école Partenariat ski : Valinouët.
- St-Félix : Retrait de la maternelle 4 ans à mi-temps, retrait dans les projets particuliers-école du terme École en milieu défavorisé et changement dans le projet Initiation au ski alpin pour Initiation au ski.
- St-Gabriel : Dans les projets particuliers-école, retrait du terme École en milieu défavorisé et ajout des programmes particuliers : Ski alpin, Jardin des défricheurs, Cinq épices, École Forêt et Bois.
- St-Joseph : Ajout de la maternelle 4 ans à temps plein; ajout du projet particulier reconnu par la Commission Démocratisation anglais 5e année et précision dans le projet d'enseignement intensif (anglais) pour 6e année.
- Ste-Thérèse : Ajout de la maternelle 4 ans à temps plein; retrait dans les projets particuliers-écoles du terme École en milieu défavorisé.

Pour l'ensemble des écoles secondaires :

- Dans les mesures d'appui à l'enseignement, le terme aide pédagogique a été retiré des mesures d'appui pour se retrouver dans les services complémentaires sous le terme : enseignement en orthopédagogie, au lieu d'orthopédagogie.

Pour chacune des écoles secondaires :

- Charles-Gravel : Dans les mesures d'appui à l'enseignement touchant les retards d'apprentissage : changement du terme Année de consolidation pour Projet 15 ans; déplacement du programme Passage (FMS) des programmes particuliers-école avec celui de

*FMS (formation métier semi-spécialisé) École Passage. Dans les mesures d'appui à l'enseignement touchant les difficultés d'ordre comportemental : Retrait du Groupe-ressource (virage); ajout du Service d'accompagnement Nurture; retrait du service des Classes adaptées. Dans les mesures particulières : retrait du terme IRS à l'Enseignement en milieu hospitalier et psychiatrique. Dans les services complémentaires, retrait des Services de préposé(e) aux élèves handicapés; et psychologie. Dans les projets particuliers-école : ajout du projet Concentration arts et multimédia; dans le projet Parcours exploratoires en 3e secondaire retrait du terme (projet 15 ans). Dans les services commission scolaire : Ajout du P.E.I. au service Accueil des élèves secteur sud en FPT, FMS et P.E.I.*

- *Des Grandes-Marées : Dans les mesures d'appui à l'enseignement touchant les retards d'apprentissage : Plus de groupe d'effectif, ajout du Projet 15 ans, et retrait du CFER (centre de formation en entreprise de récupération). Dans les mesures d'appui à l'enseignement touchant les difficultés d'ordre comportemental : retrait du terme Groupe OVNI.*
- *Fréchette : Dans les projets particuliers-école au lieu d'École communautaire consciente, École communautaire entrepreneuriale consciente; et ajout du projet École EVB.*
- *L'Odyssée/Dominique-Racine : Dans les mesures d'appui à l'enseignement touchant les retards d'apprentissage : dans les regroupements particuliers, plus de Cheminement particulier, ajout du Projet 15 ans et retrait du terme CFER (centre de formation en entreprise de récupération). Dans les projets particuliers-école : Retrait de : Cellule action-service d'enseignement individualisé pour les jeunes 15-18 ans qui ont des retards d'apprentissage.*
- *L'Odyssée/Lafontaine : Dans les mesures d'appui à l'enseignement touchant les retards d'apprentissage : retrait des termes Groupe-ressource et CFER (centre de formation en entreprise de récupération). Dans les mesures d'appui à l'enseignement touchant les difficultés d'ordre comportemental : retrait des termes Groupe-ressource (classe-ressource) et Groupe Ovni, ajout du terme Service d'accompagnement Nurture. Dans les projets-particuliers-école : retrait du projet Mise en place de l'approche Nurture au 1er cycle, car le service fait partie des mesures d'appui à l'enseignement. Dans les projets particuliers reconnus par la Commission, ajout du projet Concentration sportive et artistique au 3e cycle du primaire.*

**CONSIDÉRANT** la consultation menée auprès du Syndicat de l'enseignement du Saguenay;

**CONSIDÉRANT** la consultation menée auprès du Comité de parents;

**CONSIDÉRANT** que le projet respecte intégralement le régime pédagogique;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Ruth Gagnon  
et résolu :**

**D'ADOPTER** le document des services éducatifs dispensés 2019-2020 tel que préparé et présenté par la direction des Services éducatifs jeunes.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2019-184**

*Services éducatifs dispensés par les centres de formation générale des adultes, de formation professionnelle et par le Service aux entreprises 2019-2020*

*Chaque année, une mise à jour des services éducatifs adultes est présentée et adoptée par le conseil des commissaires.*

*Les principaux changements pour l'année scolaire 2019-2020, par rapport à 2018-2019, sont les suivants :*

Formation générale des adultes :

- Ajout du plateau de service à La Source;
- Ajout de 2 services d'enseignement : engagement vers la réussite et exploration en entrepreneuriat;
- Ajout de 4 projets : AME, ISP 216, Appart'O'centre (secteurs La Baie et Chicoutimi)
- Suppression de 3 projets : ESCAL, Mil-Métiers et SERA.

Formation professionnelle :

- Intégration du CFOR@distance à la structure.

**CONSIDÉRANT** le maintien de la planification des services éducatifs dispensés par les centres de formation générale des adultes et de formation professionnelle, par le Service aux entreprises 2019-2020;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité de concertation des centres;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Diane Gauthier  
et résolu :**

**D'ADOPTER** la planification présentant les services éducatifs dispensés par les centres de formation générale et professionnelle et par le Service aux entreprises.

**ADOPTÉE**

---

### **CC-2019-185**

Modification au  
calendrier scolaire

*Depuis quelques années, les directions de la première secondaire, le personnel d'encadrement ainsi que les professionnels associés aux élèves de cette unité ont observé des défis à relever en lien avec le passage des élèves du primaire vers le secondaire : beaucoup d'anxiété vécue par les élèves, temps d'adaptation plus long, sentiment de sécurité à augmenter, appropriation du milieu à développer dans un laps de temps plus court, etc.*

*Ils ont donc élaboré une journée d'accueil où les élèves sont pris en charge par leur enseignant répondant qui les guide à divers niveaux durant toute leur première journée en plus de créer un premier lien qui s'avère primordial. Le tout se déroulant à travers diverses activités pédagogiques et ludiques (voir horaire de la journée), sans la présence des autres élèves de l'école.*

*Cet aménagement oblige à modifier le calendrier scolaire en avançant l'entrée scolaire des élèves de 1<sup>re</sup> secondaire de l'école secondaire Charles-Gravel, ainsi que les élèves de 1<sup>re</sup> secondaire, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année des Concentrations sportives et artistiques et d'anglais intensif de l'Odysée/Lafontaine d'une journée, soit le 29 août 2019.*

**CONSIDÉRANT** que la transition entre le primaire et le secondaire est une étape importante dans le parcours scolaire de l'élève et qu'elle comporte son lot d'inquiétude et même d'anxiété chez certains élèves;

**CONSIDÉRANT** que les élèves sont les seuls présents lors de la journée d'accueil minimisant ainsi le stress de leur première journée dans la grande école secondaire et leur permettant de vivre ainsi une première journée plus rassurante et par le fait même moins anxiogène;

**CONSIDÉRANT** le sentiment de sécurité que procure le premier lien créé avec leur enseignant répondant durant toute la journée;

**CONSIDÉRANT** l'appropriation du milieu par le jeu, à travers un encadrement adulte adapté et soucieux de rendre cette première journée sécurisante;

**CONSIDÉRANT** que cette journée permet la mise en place plus rapide de ces services par la suite;

**CONSIDÉRANT** que les élèves pourront identifier rapidement des personnes-ressources significatives pour leur adaptation;

**Il est proposé par M. Jean-Claude Martel  
et résolu :**

**DE MODIFIER** le calendrier scolaire 2019-2020 de l'école secondaire de l'Odyssée pour les élèves de 1<sup>re</sup> secondaire, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année des Concentrations sportives et artistiques et d'anglais intensif comme suit :

- 23 août 2019 : première journée d'accueil pour les élèves de 1<sup>re</sup> secondaire, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année;
- 26 août 2019 : reprise de la journée pédagogique du 23 août 2019, donc congé pour les élèves de 1<sup>re</sup> secondaire, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année.

**DE MODIFIER** le calendrier scolaire 2019-2020 de l'école secondaire Charles-Gravel pour les élèves de 1<sup>re</sup> secondaire, comme suit :

- 23 août 2019 : première journée d'accueil pour les élèves de 1<sup>re</sup> secondaire;
- 30 août 2019 : reprise de la journée pédagogique du 23 août 2019, donc congé pour les élèves de 1<sup>re</sup> secondaire.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2019-186**

*Plan de gestion annuelle  
/ reddition de comptes au  
30 juin*

En suivi au plan de gestion fixé annuellement, la reddition de comptes de celui-ci est déposée au conseil des commissaires deux fois par an, soit en janvier et en juin Il est alors possible de faire état sur les priorités quant à l'achèvement durant l'année scolaire 2018-2019.

---

**CC-2019-187**

*Adoption de la politique  
Objectifs, principes et  
critères de répartition des  
allocations entre les  
établissements 2019-  
2020*

*La Loi sur l'instruction publique prévoit que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay doit faire la répartition de ses revenus de façon équitable en tenant compte des besoins exprimés par les établissements, des inégalités sociales et économiques. Pour ce faire, elle doit annuellement réviser la politique qui identifie les objectifs, les principes et les critères selon lesquels seront répartis les allocations entre les établissements.*

**CONSIDÉRANT** l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique;

**CONSIDÉRANT** les différentes consultations menées auprès du Comité consultatif de gestion, du Comité de répartition des ressources, du Comité de parents et des Conseils d'établissements;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité de répartition des ressources;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> France Gagné  
et résolu :**

**D'ADOPTER** la politique Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements pour l'année 2019-2020.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2019-188**

*Adoption du budget  
2019-2020*

*La Loi sur l'instruction publique prévoit que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette. Les travaux ont débuté en novembre 2018 en vue de son élaboration. Des consultations ont été faites à divers niveaux en cours d'année dont le Comité de répartition des ressources et le Comité de consultatif de gestion. Une présentation du projet de budget a eu lieu en comité plénier du 18 juin 2019.*

**CONSIDÉRANT** que conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année 2019-2020;

**CONSIDÉRANT** que ce budget prévoit un surplus d'exercice de 486 000 \$;

**CONSIDÉRANT** que selon les stipulations de l'article 278 de la L.I.P., un avis public indique la date, l'heure et le lieu de la séance ordinaire du Conseil des commissaires à laquelle ledit budget sera examiné et adopté;

**CONSIDÉRANT** que l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention d'équilibre est établie au montant de 9 855 635 938 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année 2019-2020;

**CONSIDÉRANT** que le produit de la taxe scolaire au montant de 19 733 197 \$ a été établi en prenant compte :

- D'une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant 10 244 080 \$ et ;
- D'un nombre de 43 889 immeubles imposables de plus de 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT** les travaux du Comité de répartition des ressources et la consultation effectuée auprès du Comité consultatif du budget;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Diane Durand et résolu :**

**D'ADOPTER** le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 179 321 638 \$ et des dépenses de 178 835 638 \$ et que celui-ci soit transmis au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

**ADOPTÉE**

---

### **CC-2019-189**

*Adoption du cadre de référence sur la Gestion financière des activités du comité de parents, du comité consultatif des services EHDAA et des conseils d'établissement*

*Au cours de l'année 2018-2019, l'organisation a revu bon nombre de ses pratiques notamment en matière de gestion financière. Ainsi, dans le cadre de la mesure 6 de l'arrêté ministériel, il était devenu nécessaire d'outiller les comités quant aux balises applicables à la gestion de leur budget de fonctionnement respectif. Ce faisant, un cadre de référence portant sur la gestion financière des activités du comité de parents, du comité consultatif des services EHDAA et des conseils d'établissements a été produit et soumis en consultation.*

*Des retours de consultation reçus, aucune modification n'est apportée au document. Les questionnements partagés concernent :*

#### *La non-transférabilité des budgets*

*La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit clairement la distinction entre le budget annuel de l'établissement et le budget de fonctionnement du conseil d'établissement. Le premier est préparé, soumis pour approbation au conseil d'établissement (art. 95) et administré par la direction de l'établissement (art. 96.24); elle rend également compte au conseil d'établissement. Par rapport au second, c'est le CE qui voit à son administration et en rend compte à la Commission scolaire. Il importe de se rappeler que ces budgets ont pour principal objectif de couvrir les dépenses liées à la participation parentale. Ainsi, ces balises s'inscrivent dans le respect des dispositions de la LIP ainsi que des rôles et responsabilités de chacun.*

#### *Budget nécessaire à l'application de l'article 90 de la LIP*

*L'article 90 de la LIP prévoit que « Le conseil d'établissement peut organiser des services [...] ». Cependant, dans le cas où de tels services sont organisés, ceux-ci sont mis en place et administrés par la direction d'établissement, laquelle est chargée d'assister le conseil d'établissement*

*dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs (art. 96.13). Ainsi, les revenus et dépenses de ces services se retrouveront au budget de l'établissement.*

**CONSIDÉRANT** la mesure 6 de l'arrêté ministériel qui concerne les mesures de contrôle interne plus strictes en matière financière;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la Loi sur l'instruction publique afférentes aux budgets de fonctionnement des comités;

**CONSIDÉRANT** la consultation menée auprès des instances concernées;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité de vérification;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Ruth Gagnon  
et résolu :**

**D'ADOPTER** le cadre de référence Gestion financière des activités du comité de parents, du comité consultatif des services EHDAA et des conseils d'établissements.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2019-190**  
*Signature des effets  
bancaires*

*Considérant la nomination de M. Sébastien Malenfant à titre de directeur général adjoint par intérim, un amendement doit être apporté aux signataires des effets bancaires de notre Commission scolaire.*

**CONSIDÉRANT** que l'ensemble de nos opérations bancaires transige avec la Caisse Desjardins de Chicoutimi;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de désigner les signataires des effets bancaires de la Commission scolaire par des individus en autorités;

**CONSIDÉRANT** le règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs;

**CONSIDÉRANT** la nomination de M. Sébastien Malenfant à titre de directeur général adjoint par intérim;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Diane Durand  
et résolu :**

**QUE** les chèques, effets bancaires divers, toute demande de crédit et tout document relié aux opérations bancaires des comptes du Centre administratif de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay soient autorisés comme tels par la signature conjointe de deux des quatre personnes suivantes :

M<sup>me</sup> Liz S. Gagné, présidente;  
M<sup>me</sup> Johanne Allard, directrice générale;  
M. Sébastien Malenfant, directeur général adjoint par intérim;  
M. Jean-François Leblanc, directeur du Service des ressources financières.

**QUE** la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2019-191**  
*Tarification des Services  
aux entreprises*

*Chaque année, la tarification du Service aux entreprises est révisée. Après vérification, il est déterminé de maintenir la tarification 2018-2019 pour l'exercice financier 2019-2020.*

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'adopter pour l'année 2019-2020 la tarification du Service aux entreprises;

**Il est proposé par M. Jean-Claude Martel et résolu :**

**D'ADOPTER** la tarification suivante en regard du Services aux entreprises, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 :

1.	Service d'élaboration et de diffusion de formation	90 \$ ou selon le coût du professionnel (ou selon le coût référant à un contrat)
2.	Service de recherche et de développement	90 \$ l'heure
3.	Service d'encadrement	90 \$ l'heure
4.	Service technique	52,54 \$ l'heure
5.	Aide-conseil ou spécialiste	90 \$ l'heure
6.	Soutien et secrétariat	40 \$ l'heure
7.	Matériel didactique	Selon la dépense
8.	Matière première	Selon la dépense
9.	Location de locaux	15 \$ l'heure
10.	Location – laboratoire	50 \$ l'heure
11.	Location – atelier industriel (par poste de travail)	Coût établi par poste – Minimum 20 \$ par jour, par poste
12.	Frais d'utilisation des outillages et équipements	10 \$ l'heure du 10 000\$ d'équipement
13.	Taux horaire de déplacement	30 \$ l'heure
14.	Frais de déplacement, frais de séjour	Selon la politique en vigueur à la CSRS
15.	Taux pour les mandats internes commission scolaire	67,54 \$ (Excluant le matériel didactique)

**ADOPTÉE**

**CC-2019-192**  
Projets détaillés en technologies de l'information 2019-2020

*Le Service des ressources informationnelles, en collaboration avec le comité des ressources informationnelles et pédagonumériques, effectue une planification annuelle des projets technologiques en se basant sur le plan triennal des projets et activités en ressources informationnelles. Une consultation est effectuée auprès du comité de coordination des services, du comité consultatif de gestion et du comité du conseil des ressources matérielles et des ressources informationnelles avant d'être adoptée par le conseil des commissaires. Un suivi trimestriel des projets s'effectue auprès des comités concernés. La réalisation des projets se fait dans le respect de la priorisation établie.*

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu du chapitre III (section 1, article 13) de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (G-1.03), une commission scolaire doit établir une planification triennale de ses projets et de ses activités;

**CONSIDÉRANT** que la planification triennale des projets et activités en ressources informationnelles, la programmation annuelle des projets et activités en ressources informationnelles, l'état de santé des projets et le bilan annuel des réalisations et bénéfices réalisés font l'objet d'une reddition de comptes auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

**CONSIDÉRANT** l'adoption du plan d'action triennal des technologies de l'information 2017-2018 à 2019-2020 (CC-2017-252);

**CONSIDÉRANT** les travaux menés par le comité des ressources informationnelles et pédagonumériques de la Commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** les consultations menées auprès des comités concernés;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité du conseil des Services des ressources matérielles et des ressources informationnelles;

**Il est proposé par M. Marc Larocque  
et résolu :**

**D'ADOPTER** les projets détaillés 2019-2020 des technologies de l'information et des communications.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2019-193**

Acquisition de matériel informatique

*L'acquisition des fournitures et périphériques technologiques avoisine chaque année une somme de 140 000 \$ pour l'ensemble de nos établissements. Depuis 2016-2017, le Service des ressources informationnelles et le Service des ressources matérielles ont mis en place un catalogue de produits informatiques (environ 80 articles) afin d'améliorer la gestion des acquisitions et en réduire les coûts. Cet appel d'offres, effectué par le biais du SEAO, permet d'actualiser la valeur des articles pour le catalogue de produits informatiques 2019-2020.*

**CONSIDÉRANT** les besoins en matériel informatique pour les établissements de la Commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public lancé le 4 juin 2019;

**CONSIDÉRANT** l'ouverture des soumissions le 21 juin 2019;

**CONSIDÉRANT** le règlement Gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay ainsi que la Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., chapitre C-65.1);

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Sonia Desgagné  
et résolu :**

**DE RETENIR** pour l'approvisionnement en matériel informatique, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020, les six plus bas soumissionnaires conformes soit Carrefour environnement Saguenay, Télenet informatique Inc., Zone université Laval, Solutions informatiques Inso, Centre Hi-Fi et Cyber 3D pour un montant annuel estimé à 140 000 \$, avant taxes.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2019-194**

Contrat d'assurances de dommages

M. Martel fait un retour sur le processus d'acquisition d'assurances de dommages. La Commission scolaire fait partie du regroupement des commissions scolaires de l'Est du Québec qui rassemble au total 22 commissions scolaires pour l'obtention d'un portefeuille d'assurances de dommages. La Commission scolaire s'est engagé en vertu de la résolution CC2018-454 à accepter, après présentation du rapport d'analyse des soumissions, le résultat de cet appel d'offres et à autoriser l'octroi du contrat d'une durée de 5 ans, soit 1 an ferme et 4 années d'options, qui s'y rattache.

Suite à l'appel d'offres public, deux firmes de courtage ont déposé des soumissions à la date de clôture le 17 avril 2019 à 11 h, soit BFL pour 1 895 090 \$ et AON pour 1 852 189 \$. En raison d'une dérogation majeure excluant une garantie d'assurance, la soumission de AON a été exclu. Par conséquent, le contrat a été octroyé à BFL.

Les données comparatives sont :

2018-2019 : 36 463,77 \$

---

2019-2020 : 78 785,20 \$

Nous notons une augmentation majeure des coûts. Celle-ci est majoritairement attribuable aux polices de responsabilité professionnelle et de responsabilité civile en raison de l'augmentation du ratio de pertes versus primes. Ce ratio est basé sur l'indice de sinistralité de l'ensemble des commissions scolaires.

---

**CC-2019-195**

Adoption du plan  
quinquennal  
d'investissements

*Annuellement, un plan quinquennal des investissements est élaboré par le Service des ressources matérielles en vue de définir la priorisation des travaux à réaliser à l'intérieur du parc immobilier, et ce, dans le respect des montants alloués par le Ministère.*

**CONSIDÉRANT** le plan pluriannuel d'investissements requis pour établir les priorités de l'entretien, l'amélioration, la transformation et le maintien d'actifs de la Commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** que ce plan est révisé annuellement;

**CONSIDÉRANT** la consultation effectuée auprès des membres du comité consultatif de gestion (CCG);

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité du conseil des ressources matérielles et des ressources informationnelles;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Hélène De Champlain  
et résolu :**

**D'ADOPTER** le plan quinquennal des investissements 2019-2024 en réservant le montant jusqu'à maintenant alloué par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans les différentes mesures et d'autoriser les modifications nécessaires suivant l'adoption du budget 2019-2020 dans le respect de la priorisation établi.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2019-196**

Octroi de contrats pour  
les services  
professionnels en  
architecture et en  
ingénierie

*Pour faire suite à la réception des paramètres financiers des investissements reçus du Ministère en date du 6 juin 2019, un plan pluriannuel des investissements 2019-2024 a été produit. Le Service des ressources matérielles doit attribuer les contrats de services professionnels en ingénierie et en architecture afin de débiter les projets et être prêt à les réaliser à l'été 2020, tel que prévu. Les contrats d'honoraires sous le seuil d'appel d'offres public (100 000 \$ et moins) sont octroyés en alternance parmi la liste des prestataires de services qualifiés (avis SEAO numéro 1010839). Dans cet optique, nous nous assurons d'être le plus équitable et transparent possible tout en considérant les forces de chaque professionnel afin de nous pourvoir des meilleurs choix possibles selon la nature des travaux à réaliser.*

**CONSIDÉRANT** la qualification de prestataires de services en architecture et ingénierie réalisée comme stipulé au Règlement sur les contrats de service des organismes publics (art.43, 44 et 45) pour les années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019;

**CONSIDÉRANT** les projets priorisés dans le plan pluriannuel d'investissements 2019-2024;

**CONSIDÉRANT** que le règlement Gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction indique que la Commission scolaire doit favoriser autant que possible la rotation entre les fournisseurs, prestataires de services ou entrepreneurs auxquels elle fait appel dans le cadre de ses processus d'acquisition;

**CONSIDÉRANT** la Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., chapitre C65.1);

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de sélection des professionnels de qualifier des prestataires de services professionnels;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité du conseil des ressources matérielles et des ressources informationnelles;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Sonia Desgagné  
et résolu :**

**D'ACCORDER** les contrats de services professionnels en architecture et en ingénierie pour les projets d'investissements à réaliser en 2020 aux firmes suivantes :

**ADOPTÉE**

---

**CC-2019-197**

*Acquisition de matériel  
pédagogique pour les  
maternelles 4 ans*

*Pour faire suite à l'annonce du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de créer de nouvelles classes de maternelles 4 ans, la Commission scolaire aménagera plusieurs locaux pour l'année scolaire 2019-2020. Pour faire suite à l'analyse des besoins, un appel d'offres a été lancé pour obtenir le matériel pédagogique nécessaire.*

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public lancé le 25 avril 2019;

**CONSIDÉRANT** l'ouverture des soumissions du 9 mai 2019;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Hélène De Champlain  
et résolu :**

**DE RETENIR** pour l'acquisition d'ameublement pour les maternelles 4 ans les plus bas soumissionnaires conformes, soit Brault et Bouthillier au montant de 53 014,00 \$, avant taxes, Boutique Lydie au montant de 10 134,93 \$, avant taxes et FDMT au montant de 330,85 \$, avant taxes.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2019-198**

*Acquisition de casiers  
métalliques pour l'école  
des Grandes-Marées*

*Dans le cadre de l'appel de projets que le Service des ressources matérielles a effectué auprès des établissements en avril 2019, un comité composé de directions a retenu des propositions d'amélioration dans les milieux. Ainsi, considérant la vétusté des casiers de l'école secondaire des Grandes-Marées, un projet de remplacement de ceux-ci a été élaboré.*

**CONSIDÉRANT** la vétusté des casiers de l'école secondaire des Grandes-Marées;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public lancé le 4 juin 2019;

**CONSIDÉRANT** l'ouverture des soumissions du 21 juin 2019;

**Il est proposé par M. Carl Bergeron  
et résolu :**

**DE RETENIR** pour l'acquisition de casiers métalliques le plus bas soumissionnaire conforme, soit Mégaburo au montant de 137 146,07 \$, avant taxes.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2019-199**

*Autorisation de signature  
pour le protocole  
d'entente des gymnases  
et de la patinoire*

*Pour faire suite à une entente verbale datant de plusieurs années avec la Ville de Saguenay, il est proposé de signer un protocole d'entente pour l'utilisation de la patinoire extérieure ainsi que les gymnases de l'école secondaire Des Grandes-Marées.*

**CONSIDÉRANT** qu'une entente non écrite a toujours prévalu depuis plusieurs années avec la Ville de Saguenay concernant l'aménagement d'une patinoire extérieure et l'utilisation des gymnases de l'école des Grandes-Marées;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de signer un protocole d'entente;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité du conseil des ressources matérielles et informationnelles;

**Il est proposé par M. Marc Larocque  
et résolu :**

**D'ADOPTER** le protocole d'entente relatif à l'utilisation des gymnases et de la patinoire extérieure à l'école Des Grandes-Marées avec Ville Saguenay tel que présenté, pour une période de deux (2) ans, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2021 avec possibilité de renouvellement pour la même durée et aux mêmes conditions.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2019-200**

Octroi de contrat /  
Opération de  
concessions services  
alimentaires

*Le contrat d'opération de concessions de services alimentaires arrivera à échéance au 31 juillet 2019. Ce faisant, un appel d'offres a été lancé pour l'octroi d'un nouveau contrat pour la prochaine année, avec possibilité de renouvellement, et ce, une année à la fois pour un maximum de deux années supplémentaires.*

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public lancé le 9 mai 2019;

**CONSIDÉRANT** l'ouverture des soumissions le 29 mai 2019;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Diane Durand  
et résolu :**

**D'OCTROYER** le contrat pour l'opération de concessions de services alimentaires pour la période du 1<sup>er</sup> août 2019 au 31 juillet 2020 avec possibilité de renouvellement, et ce, une année à la fois pour un maximum de deux années supplémentaires au seul prestataire de services ayant déposé une soumission, soit Marché d'Alimentation Blackburn Inc.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2019-201**

Achat d'un terrain / École  
Ste-Thérèse

*Pour faire suite à une problématique de manque de cases de stationnement pour les employés de l'école Ste-Thérèse, le Service des ressources matérielles a entrepris des démarches auprès de Ville de Saguenay pour régler la problématique. La solution retenue pour assurer la pérennité du stationnement de cette école, tout en desservant la population en dehors des heures de classe, serait d'acquérir un terrain appartenant à Ville de Saguenay au coût d'un dollar et d'y effectuer des travaux de repavage au cours de l'été.*

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire souhaite augmenter le nombre de cases de stationnement, en raison d'une problématique, pour les employés de l'école Ste-Thérèse;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Saguenay est propriétaire d'un terrain d'environ 1 375 m<sup>2</sup>, situé à proximité de l'école, pour lequel elle convient de le vendre à la Commission scolaire au coût d'un dollar;

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire s'engage à donner un droit de premier refus à Ville de Saguenay advenant une vente subséquente;

**CONSIDÉRANT** que les cases seront munies de panneaux de signalisation réservant l'exclusivité de l'usage aux employés de l'école et aux parents du CPE (4 cases), pour certaines heures;

**CONSIDÉRANT** que les frais d'arpentage et de notaire seront à la charge de la Commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité du conseil des ressources matérielles et des ressources informationnelles;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Sonia Desgagné  
et résolu :**

**D'AUTORISER** l'acquisition d'un terrain d'environ 1 375 m<sup>2</sup>, situé à proximité de l'école Ste-Thérèse, appartenant à Ville Saguenay au coût d'un dollar.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2019-202**

*Nomination d'un secrétaire de comités de sélection en matière d'évaluation de la qualité des soumissions*

*Pour faire suite à l'embauche de M<sup>me</sup> Chantale Gilbert à titre de coordonnatrice au Service des ressources matérielles en mai dernier, elle doit être désignée par le dirigeant de l'organisme en vertu de l'alinéa 2 de l'article 8 de la Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics afin de pouvoir exercer la fonction de secrétaire de comité de sélection en matière d'évaluation de la qualité des soumissions lorsque cela est prévu pour l'adjudication d'un contrat.*

**CONSIDÉRANT** l'article 8 de la Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics stipulant que le secrétaire de comité de sélection doit être désigné par le dirigeant de l'organisme;

**CONSIDÉRANT** que le secrétaire de comité de sélection doit être titulaire d'une attestation délivrée par le secrétaire du Conseil du trésor ou son représentant désigné, certifiant qu'il a complété la formation requise lui permettant d'assumer cette fonction;

**CONSIDÉRANT** que M<sup>me</sup> Chantale Gilbert répond aux exigences légales;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité du conseil des ressources matérielles et des ressources informationnelles;

**Il est proposé par M. Carl Bergeron  
et résolu :**

**DE NOMMER** M<sup>me</sup> Chantale Gilbert pour exercer la fonction de secrétaire de comités de sélection en matière d'évaluation de la qualité des soumissions au sein de notre organisation.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2019-203**

*Travaux pendant la période estivale*

Le Service des ressources matérielles réalise pendant la période estivale, une grande partie des projets de construction priorités au plan pluriannuel d'investissements et autorisés par le MEES.

---

**CC-2019-204**

*Nomination de la direction des Services éducatifs jeunes*

*À la suite de la retraite de M<sup>me</sup> Catherine Gagné, le Service des ressources humaines se devait de mettre en place les suivis appropriés afin de combler le poste de direction des Services éducatifs jeunes.*

**CONSIDÉRANT** la retraite de M<sup>me</sup> Catherine Gagné au 30 juin 2019 à titre de direction des Services éducatifs jeunes;

**CONSIDÉRANT** la structure administrative 2019-2020 de la Commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** le résultat de l'affichage n° 05-2019-107;

**CONSIDÉRANT** la tenue d'un comité de sélection le 7 juin 2019;

**CONSIDÉRANT** que la personne répond aux qualifications et exigences particulières du poste visé;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité de sélection;

**Il est proposé par  
et résolu :**

**DE PROCÉDER** à la nomination de M<sup>me</sup> Isabelle Boivin au poste régulier à temps plein de direction des Services éducatifs jeunes, pour une entrée en fonction prévue le ou vers le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2019-205**

*Nomination de personnel  
professionnel /  
psychologue*

*M. Benoît Harvey a été engagé en remplacement pour l'année scolaire 2018-2019 comme psychologue. En lien avec l'ajout au plan d'effectifs du personnel professionnel 2019-2020, il est donc nommé comme psychologue régulier à temps plein.*

**CONSIDÉRANT** l'ajout d'un psychologue au plan d'effectifs du personnel professionnel 2019-2020 de la Commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** la tenue d'un comité de sélection le 4 avril 2019;

**CONSIDÉRANT** que la personne répond aux qualifications et exigences particulières du poste visé;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité de sélection;

**Il est proposé par M. Josey Lacognata  
et résolu :**

**DE PROCÉDER** à la nomination de M. Benoît Harvey au poste régulier à temps plein de psychologue des Services éducatifs jeunes, pour une entrée en fonction prévue le ou vers le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2019-206**

*Engagement de  
directions et directions  
adjointes d'établissement  
scolaire*

*Faisant suite au processus d'affectation des directions d'établissement pour 2019-2020, la direction générale, conformément à la structure administrative ainsi qu'aux besoins en effectifs de directions et directions adjointes d'établissement, propose l'engagement de la candidate suivante. Il est à noter que la candidate a fait l'objet d'un processus de sélection et de recommandation favorable par le comité respectif.*

**CONSIDÉRANT** que la candidate a été retenue dans le cadre des processus pour la banque de relève de direction et direction adjointe d'établissement scolaire;

**CONSIDÉRANT** la structure administrative 2019-2020;

**CONSIDÉRANT** l'application de la Politique locale de gestion des cadres d'école et de centre de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay ainsi que la Politique de dotation des ressources humaines;

**CONSIDÉRANT** le processus d'affectation des directions d'établissement 2019-2020 mené par la direction générale;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de confirmer l'engagement de cette personne;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Diane Durand et résolu :**

**DE PROCÉDER** à l'engagement dans un poste régulier temps plein de direction adjointe d'établissement scolaire, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, la personne suivante :

- Mme Nadia Rose

**ADOPTÉE**

---

**CC-2019-207**

*Engagement de personnel de soutien*

*La Commission scolaire a procédé à l'affichage des postes vacants dans le secteur du personnel de soutien secteur général. À la suite de cet affichage, des personnes ne figurant pas sur les listes de priorité ont obtenu un poste régulier.*

**CONSIDÉRANT** le plan d'effectifs 2019-2020 du personnel de soutien du secteur général adopté au conseil des commissaires du 23 avril 2019 (résolution CC-2019-109);

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la convention collective du personnel de soutien concernant les mouvements de personnel et les conditions d'engagement du personnel régulier soumis à une période d'essai;

**CONSIDÉRANT** le résultat des affichages interne n° 06-2019-83, n° 06-2019-85 et n° 06-2019-99;

**CONSIDÉRANT** que les personnes répondent aux qualifications et exigences particulières des postes visés;

**Il est proposé par M. Jean-Claude Martel et résolu :**

**DE PROCÉDER** à la nomination de M. Denis Lavoie, au poste régulier temps plein de concierge classe II, à 38 h 45 par semaine, à l'école La Source, le Centre 216, à l'école Marguerite d'Youville et à l'école Notre-Dame-du-Rosaire, pour une entrée en fonction prévue le ou vers le 1<sup>er</sup> juillet 2019;

**DE PROCÉDER** à la nomination de M. Hugues Gilbert, au poste cyclique d'ouvrier d'entretien classe II, à 15 h par semaine, à l'école de l'Odyssée Lafontaine, pour une entrée en fonction prévue le ou vers le 1<sup>er</sup> juillet 2019;

**DE PROCÉDER** à la nomination de M. Guillaume Tremblay, au poste régulier temps plein de technicien en loisir, à 35 h par semaine, à l'école de l'Odyssée Dominique-Racine, pour une entrée en fonction prévue le ou vers le 1<sup>er</sup> juillet 2019;

**ADOPTÉE**

---

**CC-2019-208**

*Plan d'effectifs du personnel de soutien en service direct aux élèves - adaptation scolaire*

*Annuellement, le conseil des commissaires adopte le plan d'effectifs du personnel de soutien en service direct aux élèves – adaptation scolaire. Les modifications proposées concernent l'abolition et la création de postes.*

**CONSIDÉRANT** l'approbation du plan d'effectifs de soutien en service direct aux élèves – adaptation scolaire par la direction générale;

**CONSIDÉRANT** les démarches de consultation et de concertation réalisés en collaboration avec les gestionnaires des différents services et établissements de la Commission scolaire;

---

**CONSIDÉRANT** la démarche de consultation auprès du Syndicat régional des employés de soutien;

**CONSIDÉRANT** la consultation effectuée auprès du comité de répartition des ressources;

**CONSIDÉRANT** les règles de la convention collective du personnel de soutien;

**CONSIDÉRANT** que le présent plan d'effectifs demeure ouvert de manière à pouvoir réaliser les ajustements nécessaires au fur et à mesure des situations nécessitant une convention éventuelle;

**Il est proposé par M. Robert Tremblay  
et résolu :**

**D'ADOPTER** tel que déposé et présenté, le plan d'effectifs du personnel de soutien en service direct aux élèves – adaptation scolaire pour l'année scolaire 2019-2020;

**D'ABOLIR**, de modifier et de créer les postes désignés au plan d'effectifs déposé;

**DE MAINTENIR** ouvert le plan d'effectifs en vue d'éventuelles modifications.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2019-209**

*Plan d'effectifs du  
personnel de soutien en  
service direct aux élèves  
- service de garde*

*Annuellement, le conseil des commissaires adopte le plan d'effectifs du personnel de soutien en service direct aux élèves – service de garde. Les modifications proposées concernent l'abolition et la création de postes.*

**CONSIDÉRANT** l'approbation du plan d'effectifs de soutien en service direct aux élèves – service de garde par la direction générale;

**CONSIDÉRANT** les démarches de consultation et de concertation réalisés en collaboration avec les gestionnaires des différents services et établissements de la Commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** la démarche de consultation auprès du Syndicat régional des employés de soutien;

**CONSIDÉRANT** la consultation effectuée auprès du comité de répartition des ressources;

**CONSIDÉRANT** les règles de la convention collective du personnel de soutien;

**CONSIDÉRANT** que le présent plan d'effectifs demeure ouvert de manière à pouvoir réaliser les ajustements nécessaires au fur et à mesure des situations nécessitant une convention éventuelle;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Ruth Gagnon  
et résolu :**

**D'ADOPTER** tel que déposé et présenté, le plan d'effectifs du personnel de soutien en service direct aux élèves – service de garde pour l'année scolaire 2019-2020;

**D'ABOLIR**, de modifier et de créer les postes désignés au plan d'effectifs déposé;

**DE MAINTENIR** ouvert le plan d'effectifs en vue d'éventuelles modifications.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2019-210**

Modification au plan  
d'effectifs du personnel  
professionnel

*Pour donner suite à l'orientation prise par la Commission scolaire concernant l'obligation d'être membre de l'Ordre des travailleurs sociaux du Québec, deux postes d'agent de service social ont été abolis et recréés comme travailleur social. En lien avec les besoins des Services éducatifs jeunes et adultes, il a été convenu d'abolir le poste de 14 h en psychoéducation à l'école de l'Odyssée / Dominique-Racine et de créer un poste de 35 h réparti dans trois (3) établissements. En lien avec les besoins du Centre de formation professionnelle de l'Oasis, il a été convenu de créer un poste de 35 h par semaine de travailleur social en formation professionnelle.*

**CONSIDÉRANT** l'adoption du plan d'effectifs du personnel professionnel, résolution n° CC-2019-108);

**CONSIDÉRANT** les démarches de consultation et de concertation réalisées en collaboration avec les gestionnaires des différents services et établissements de la Commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** la démarche de consultation auprès du Syndicat des professionnels, le 7 juin 2019;

**CONSIDÉRANT** les règles de la convention collective du personnel professionnel;

**CONSIDÉRANT** que le présent plan d'effectifs demeure ouvert de manière à pouvoir réaliser les ajustements nécessaires au fur et à mesure des situations nécessitant une convention éventuelle;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> France Gagné  
et résolu :**

**D'ABOLIR**, de modifier et de créer les postes désignés au plan d'effectifs déposé;

**DE MODIFIER** le plan d'effectifs du personnel professionnel pour l'année scolaire 2019-2020;

**DE MAINTENIR** ouvert le plan d'effectifs en vue d'éventuelles modifications.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2019-211**

Adoption du contrat de la  
directrice générale

*Étant donné la résolution n° CC-2019-160, le conseil des commissaires a souhaité stabiliser l'organisation, ainsi que la direction générale, laquelle était intérim depuis plus d'un an et demi. Cette résolution nommant Mme Johanne Allard à titre de directrice générale, prévoit un contrat à durée déterminée de 5 ans et allait permettre de légitimer ses actions et de déployer une vision sur un horizon long terme.*

*De plus, ce contrat est appuyé d'une évaluation positive, évaluation dépassant même les attentes, au terme de l'année scolaire 2018-2019, pendant laquelle elle a occupé la fonction de manière intérimaire.*

*Restait la rédaction dudit contrat; ainsi le contrat analysé tient compte des procédures judiciaires en cours au moment de son adoption.*

**CONSIDÉRANT** la résolution n° CC-2019-160 nommant M<sup>me</sup> Johanne Allard à titre de directrice générale, pour un contrat à durée déterminée de 5 ans;

**CONSIDÉRANT** les négociations intervenues entre les parties;

**CONSIDÉRANT** le projet de contrat présenté en comité plénier le 25 juin;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Diane Gauthier**

**et résolu :**

**D'ADOPTER** le contrat intervenu entre la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay et M<sup>me</sup> Johanne Allard.

M. Marc Larocque demande le vote.

**Ont voté pour : 13**  
**Ont voté contre : 3**  
**Se sont abstenus : 0**

M<sup>me</sup> Sonia Desgagné fait enregistrer sa dissidence.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

---

**CC-2019-212**

*Engagement d'un directeur par intérim du Service des ressources humaines*

*Suivant le poste de directeur du Service des ressources humaines laissé vacant à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, la direction générale a procédé à l'affichage du concours le même jour. L'échéancier élaboré pour mener le processus de sélection à terme prévoit la nomination du candidat retenu par le conseil des commissaires lors de la séance du 24 septembre. Or, les enjeux de l'organisation en termes de ressources humaines, notamment l'amorce imminente du plan de transformation RH, font en sorte que le poste se doit d'être comblé. La direction générale a arrêté son choix sur une personne connaissant l'organisation, qui a également contribué au plan d'action découlant de l'arrêté ministériel. De plus, le fait que cette dernière ne soit plus à l'emploi de l'organisation permettra d'une part, à toute personne de l'interne de concourir sans déstabiliser temporairement un de nos milieux*

**CONSIDÉRANT** la vacance du poste de direction du Service des ressources humaines à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019;

**CONSIDÉRANT** l'échéancier élaboré dans le cadre du processus de sélection à mener;

**CONSIDÉRANT** la présentation faite en comité plénier les 18 et 25 juin;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> France Gagné et résolu :**

**DE PROCÉDER** à l'engagement de M<sup>me</sup> Patricia Bouchard à titre de directrice/directeur du Service des ressources humaines par intérim, le ou vers le 3 juillet 2019 jusqu'à l'entrée en fonction du candidat retenu dans le cadre de l'affichage de poste de direction du Service des ressources humaines.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2019-213**

*Suspension de la séance*

M<sup>me</sup> Liz S. Gagné suspend la rencontre pour quelques minutes, il est 21 h 01. La séance reprend, il est 21 h 06.

---

**CC-2019-214**

*Adoption de la politique Rémunération et dépenses des commissaires donnant droit à un remboursement*

*Afin de répondre à la mesure 1 c) de l'arrêté ministériel, la commission scolaire a, dans un premier temps, redéfini la notion de représentation dans le cadre de la réécriture complète de la politique Contributions financières à des organismes extérieurs.*

*Dans l'objectif de clarifier la nature des dépenses admissibles, la politique Frais de déplacement et de représentation des commissaires a plutôt été réécrite pour traiter, en fait, de la rémunération et des dépenses des commissaires donnant droit à un remboursement.*

*Suivant la période de consultation, aucune modification n'a été apporté au projet initial.*

**CONSIDÉRANT** la mesure 1 c) de l'arrêté ministériel ayant comme objectif la clarification de la nature des dépenses admissibles à titre de frais de représentation et de déplacement des membres du conseil des commissaires;

**CONSIDÉRANT** la nouvelle politique Partenariat, affiliation, représentation et contribution externe qui a permis de définir ces notions;

**CONSIDÉRANT** la présentation de la politique Rémunération et dépenses des commissaires donnant droit à un remboursement faite en comité plénier le 14 mai dernier ainsi que l'autorisation à ce que soit entrepris le processus de consultation afférent;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Sonia Desgagné  
et résolu :**

**D'ADOPTER** la politique Rémunération et dépenses des commissaires donnant droit à un remboursement;

**D'ABROGER** la résolution n° CC-2014-402 à compter du 26 juin 2019.

**ADOPTÉE**

---

### **CC-2019-215**

*Adoption du calendrier des séances du conseil des commissaires et du comité exécutif 2019-2020*

*Tel que stipule le règlement Le jour, l'heure et le lieu adopté en vertu de l'article 162 de la Loi sur l'instruction publique, les dates des séances du conseil des commissaires et du comité exécutif sont déterminées par résolution chaque année.*

**CONSIDÉRANT** le règlement Le jour, l'heure et le lieu des séances du conseil des commissaires;

**CONSIDÉRANT** le règlement Le jour, l'heure et le lieu des séances du comité exécutif;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Caroline Tremblay  
et résolu :**

**D'ADOPTER** le calendrier des séances ordinaires du conseil des commissaires 2019-2020 selon les dates suivantes :

Le 27 août 2019;  
Le 24 septembre 2019;  
Le 29 octobre 2019;  
Le 26 novembre 2019;  
Le 10 décembre 2019;  
Le 28 janvier 2020;  
Le 25 février 2020;  
Le 31 mars 2020;  
Le 28 avril 2020;  
Le 26 mai 2020;  
Le 23 juin 2020, et;

**D'ADOPTER** le calendrier des séances ordinaires du comité exécutif pour l'année 2019-2020 selon les dates suivantes :

Le 24 septembre 2019;  
Le 12 novembre 2019;  
Le 31 mars 2020;  
Le 23 juin 2020.

**ADOPTÉE**

## **CC-2019-216**

Adoption du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022

En vertu de l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire doit, chaque année, mettre à jour son plan triennal de répartition et de destination des immeubles. Par conséquent, ledit plan indique pour chaque établissement, le nom, l'adresse, les locaux mis à sa disposition, sa capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan et l'utilisation qui en est faite.

Pour donner suite à cette mise à jour, sont consultés : le comité de parents, le comité consultatif de gestion, les établissements touchés par un changement ainsi que l'ensemble des municipalités dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans celui de la Commission scolaire.

Par rapport à la version antérieure, le projet de plan soumis pour adoption au conseil comprend la possibilité de regroupement des trois établissements en formation professionnelle. La direction générale s'est d'ailleurs rendue disponible pour rencontrer les conseils d'établissements concernés afin de répondre à leurs préoccupations. Des trois conseils d'établissement concernés par le regroupement, un s'est montré en faveur et deux en défaveur.

### **Rappel des enjeux en formation professionnelle ayant menés la direction générale à considérer un regroupement des trois actes d'établissement en un**

Plusieurs enjeux en formation professionnelle font en sorte qu'il devient nécessaire de voir à son actualisation de manière organisationnelle. Ces enjeux sont :

- La diminution du taux d'inscriptions des élèves en classe;
- Une augmentation des demandes des entreprises pour de la formation, notamment en lien avec la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans différents secteurs d'activités;
- Un accroissement de l'utilisation des technologies de l'information pour la diffusion de la formation;
- Une nécessité de répondre aux besoins de main-d'œuvre de la région en qualifiant notamment des ressources provenant de différents pays;
- Une option de développement de la concomitance entre la formation professionnelle, la formation générale aux adultes et les écoles secondaires.

### **Rappel des avantages d'un regroupement des établissements en FP**

Le regroupement des trois centres de formation professionnelle sous un seul acte d'établissement offre une complémentarité et une cohésion entre la direction d'établissement et son conseil d'établissement permettant notamment :

- Le partage de la vision d'ensemble conseil d'établissement-direction d'établissement;
- Le regard global du CE sur la formation professionnelle (l'offre de services), sur l'intégration du développement international, du service aux entreprises et de la formation à distance à l'ensemble des programmes ainsi que sur les besoins de la communauté;
- La mise en œuvre d'un seul projet éducatif rassembleur de la FP;
- Des résultats financiers globaux et une reddition de compte envers le CE simplifiée;
- L'optimisation de l'utilisation des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles;
- Le partage de l'expertise des ressources.

### **Préoccupations soulevées en retour de consultation et réponses**

Les préoccupations soulevées par les deux conseils d'établissement en défaveur du regroupement sont principalement :

- **La diminution de la représentativité des élèves au CE**  
La composition actuelle des CE est de deux à trois élèves. Suivant les consultations qui seraient menées dans le cas où il y avait regroupement, le nombre d'élèves pourrait être monté à quatre, en plus de prévoir dans la résolution la possibilité que les postes laissés vacants par les parents puissent être occupés par les élèves, ceci portant leur nombre à six.

- **La diminution de la représentativité des secteurs au CE**  
*Il importe de se rappeler que le rôle du représentant des enseignants n'est pas de représenter son secteur, mais de représenter l'ensemble des enseignants.*  
  
*Par ailleurs, pour ce qui est de la représentativité générale, nous croyons au contraire qu'un CE global pour l'ensemble de la FP permettrait d'accroître la visibilité des représentants.*
- **Budget distinct facilitant le suivi de son évolution**  
*Le fait qu'il n'y aurait qu'un budget global pour la FP permettrait tout de même un suivi efficace de celui-ci car l'objectif sera d'en faire la présentation par secteur. De plus, un seul budget ferait en sorte de réduire la multitude de transferts budgétaires internes et permettrait simplement l'attribution des revenus et dépenses au secteur respectif (pédagogique) et non selon le lieu physique (service administratif).*
- **Baisse de concertation**  
*La direction générale ne croit pas que de n'avoir qu'un seul CE ferait en sorte de diminuer la mobilisation et la concertation, bien au contraire, elle souhaite mettre à profit l'engagement des différents membres pour les rassembler tous autour des mêmes enjeux auxquels font face les centres.*
- **Liens avec le marché du travail**  
*La veille sur les besoins et pratiques du marché du travail ne serait pas plus difficile avec un seul établissement de FP. En réalité, le travail déjà effectué par les centres se verrait appuyé et renforcé par les agents de développement du Service aux entreprises.*
- **Éloignement de la prise de décision du centre**  
*La direction générale ne croit pas que le scénario de regroupement éloigne la prise de décision du centre compte tenu que les fonctions et pouvoirs du CE demeurent inchangés. C'est aussi dans cet esprit et dans un souci d'efficacité que les tâches de la direction d'établissement et de ses directions adjointes ont été définies.*

#### **Analyse des différents scénarios par la direction générale**

- **Scénario 1 – Statu quo**  
*Le scénario 1 propose le statu quo, donc la conservation des trois actes d'établissement qui constituent les centres de formation professionnelle. L'impact de cette décision aura pour effet de maintenir la gouvernance à trois conseils d'établissement, et ne permet pas de rencontrer pleinement les avantages énumérés ci-haut.*
- **Scénario 2 – Regroupement des actes d'établissement**  
*Le scénario 2 propose le regroupement des actes d'établissement des trois CFP en un seul. Ce scénario permet de rencontrer les avantages énumérés ci-haut et permettrait une meilleure prise en charge de l'actualisation de la FP.*
- **Scénario 3 – Regroupement des actes d'établissement avec mécanismes de consultation accentués.**  
*Le scénario 3 comprend les enjeux du scénario 2 avec une accentuation des mécanismes de participation et de consultation déjà existants selon la Loi sur l'instruction publique et les conventions collectives (voir section 13.5 du règlement Régie interne de l'organisation). Sa mise en œuvre s'appuie par l'engagement de l'équipe de direction à mettre en place des comités de travail pour assurer la mobilisation des différentes équipes ou des comités de travail spécifiques à certains besoins ainsi que l'engagement de la direction générale à s'assurer de la viabilité du changement, répondant ainsi à certaines préoccupations soulevées en consultation.*

**CONSIDÉRANT** le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles élaboré conformément à l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique;

**CONSIDÉRANT** les consultations menées auprès des différentes instances concernées;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction générale;

**Il est proposé par  
et résolu :**

**DE RETENIR** le scénario 3 quant à la formation professionnelle;

**D'ADOPTER** le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 tel que déposé.

M<sup>me</sup> Liz S. Gagné demande le vote sur le scénario qui sera privilégié pour la formation professionnelle.

**Ont voté pour le scénario 1 : 7  
Ont voté pour le scénario 2 : 0  
Ont voté pour le scénario 3 : 9**

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

---

**CC-2019-217**

*Comité pour la  
dénomination du centre  
de formation  
professionnelle*

*Faisant suite à l'adoption du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2022 duquel se concrétise le regroupement des établissements en formation professionnelle, une dénomination pour le nouvel établissement doit être choisie. Comme le prévoit la politique afférente, un comité responsable de la démarche de consultation doit être mis en place.*

**CONSIDÉRANT** le regroupement des établissements en formation professionnelle;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'entreprendre les démarches d'études relatives à la dénomination du nouvel établissement;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la politique Dénomination d'un établissement;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Caroline Tremblay  
et résolu :**

**D'AUTORISER** la formation d'un comité responsable de la démarche de consultation pour la dénomination du Centre de formation professionnelle composé de la direction du centre, les directions adjointes et du gestionnaire administratif d'établissement.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2019-218**

*Modifications à l'acte  
d'établissement du  
CFGAs des Rives-du-  
Saguenay*

*Afin d'améliorer l'offre de services aux élèves faisant des cours en formation générale des adultes, le CFGAs des Rives-du-Saguenay s'est associé avec les municipalités éloignées afin d'utiliser leurs locaux. Les locaux qui seront rendus disponibles au développement du projet sont le centre récréatif de St-Honoré, l'édifice municipal de St-David-de-Falardeau, le centre communautaire la petite école de l'Anse-St-Jean et l'édifice municipal de Petit-Saguenay.*

**CONSIDÉRANT** la demande du CFGAs des Rives-du-Saguenay de modifier leur acte d'établissement en y ajoutant quatre (4) établissements;

**CONSIDÉRANT** l'article 79 de la Loi sur l'instruction publique stipulant que la Commission scolaire doit consulter le conseil d'établissement pour la modification de l'acte d'établissement de l'école;

**CONSIDÉRANT** la résolution du conseil d'établissement n°16-04062019 du CFGAs des Rives-du-Saguenay approuvant les modifications à apporter à l'acte d'établissement dudit centre;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Dany Côté  
et résolu :**

**QUE** la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay modifie l'acte d'établissement du CFGA des Rives-du-Saguenay selon le projet proposé.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2019-219**

*Adoption de la Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes relativement à un processus d'attribution d'un contrat public au-dessus des seuils applicables*

*Pour faire suite à la modification de la Loi sur les contrats des organismes publics, la Commission scolaire doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes.*

**CONSIDÉRANT** que la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (L.Q. 2017, c. 27) (ci-après «L'AMP»), a été adoptée le 1<sup>er</sup> décembre 2017;

**CONSIDÉRANT** que L'AMP a modifié la Loi sur les contrats des organismes publics (L.Q. 2006, c. 29) (ci-après la « LCOP »), de sorte que les organismes publics doivent se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes qui leur sont formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

**CONSIDÉRANT** que les commissions scolaires sont des organismes publics visés par l'article 20(2°) de L'AMP et l'article 4 de la LCOP;

**Il est proposé par M. Jean-Claude Martel et résolu :**

**D'ADOPTER** la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes relativement à un processus d'attribution d'un contrat public.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2019-220**

*Appui au projet d'agrandissement de la garderie Bébélougas*

La garderie Bébélougas est une garderie subventionnée de 29 places située dans le secteur nord du territoire. La garderie aimerait implanter un projet où des places seraient données en priorité à une clientèle dans le besoin telle que les parents-élèves qui veulent poursuivre ou faire un retour aux études.

Afin de se conformer à l'appel de projets Parents-étudiants 2019, la propriétaire de ladite garderie, M<sup>me</sup> Valérie Asselin, a transmis une correspondance à la Commission scolaire mentionnant les détails de son projet et relatant que si elle obtenait les places demandées, elle privilégierait des places pour les parents élèves.

**CONSIDÉRANT** l'appel de projets Parents-étudiants 2019 du ministère de la Famille;

**CONSIDÉRANT** l'intention de M<sup>me</sup> Valérie Asselin, propriétaire de la garderie Bébélougas, de participer à cet appel de projets;

**CONSIDÉRANT** l'offre de la garderie Bébélougas à l'effet d'offrir, en priorité, un certain nombre de places disponibles aux élèves de la Commission scolaire parents;

**CONSIDÉRANT** l'importance pour certains élèves d'avoir une place subventionnée pour la garde de leurs enfants, afin de poursuivre leur étude;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Christine Doré et résolu :**

**D'APPUYER** les démarches de M<sup>me</sup> Valérie Asselin dans l'appel de projets Parents-étudiants 2019.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2019-221**

Nomination d'un  
représentant à Saguenay  
Ville étudiante

À titre de partenaire ayant un représentant sur le comité de travail du comité Saguenay Ville étudiant, la Commission scolaire doit nommer un nouveau représentant compte du poste qui sera laissé vacant au 1<sup>er</sup> juillet suite à un départ à la retraite.

**CONSIDÉRANT** la participation de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay au comité de travail créé par le comité Saguenay Ville étudiante et la résolution n° CC-2019-10;

**CONSIDÉRANT** que le comité de travail, dans le cadre de ses travaux, se doit de définir les besoins et attentes de la clientèle étudiante, lesquels permettra la détermination des axes d'intervention conduisant à l'adoption d'un plan d'action;

**CONSIDÉRANT** que le poste détenu par la Commission scolaire sera laissé vacant à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Caroline Tremblay  
et résolu :**

**DE NOMMER** M. Dominic Boily sur le comité de travail de la table de concertation de Saguenay Ville étudiante.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2019-222**

Courrier reçu

Chaque membre du conseil prend connaissance de la liste identifiant les sujets du courrier reçu à la Direction générale du 24 mai au 21 juin 2019.

---

**CC-2019-223**

Rapport de la présidente

Est déposé le rapport de la présidente concernant certaines représentations ou interventions faites au cours des dernières semaines :

**Le 29 mai 2019**

- Participation à une conférence de presse au centre de formation professionnelle L'Oasis.

**Les 30 et 31 mai 2019**

- Participation au Congrès de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

**Le 6 juin 2019**

- Participation au lancement officiel du Plan d'engagement vers la réussite en compagnie de la directrice générale;
- Participation à la préparation de la rencontre du comité plénier du 11 juin 2019, en compagnie de la présidente, de la vice-présidente et de la secrétaire générale.

**Le 7 juin 2019**

- Participation au comité de sélection du poste de direction des Services éducatifs jeunes, en compagnie des membres dudit comité.

**Le 11 juin 2019**

- Participation à la remise des médailles de la Cérémonie de reconnaissance des élèves.

**Le 18 juin 2019**

- Participation à la préparation de la rencontre du conseil des commissaires du 25 juin 2019, en compagnie de la directrice générale, de la vice-présidente et de la secrétaire générale.

**Le 20 juin 2019**

- Rencontre avec M. François Tremblay, député de Dubuc, à La Baie

---

**CC-2019-224**

Rapport de la directrice  
générale

Est déposé le rapport de la directrice générale concernant certaines représentations ou interventions faites, au cours des dernières semaines:

**Les 30 et 31 mai 2019**

- Participation au Congrès de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

**Le 4 juin 2019**

- Participation à la tenue du conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle en équipement motorisé, en compagnie du directeur général adjoint par intérim et de la secrétaire générale.

**Le 6 juin 2019**

- Participation à la préparation de la rencontre du comité plénier du 11 juin 2019, en compagnie de la présidente, de la vice-présidente et de la secrétaire générale.

**Le 10 juin 2019**

- Participation à une rencontre de la Table intersectorielle régionale des saines habitudes de vie à Chicoutimi.

**Le 11 juin 2019**

- Participation à la tenue du conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle du Fjord, en compagnie du directeur général adjoint par intérim et de la secrétaire générale.

**Le 18 juin 2019**

- Participation à la préparation de la rencontre du conseil des commissaires du 25 juin 2019, en compagnie de la présidente, de la vice-présidente et de la secrétaire générale.

**Les 19, 20 et 21 juin 2019**

- Participation à la Communauté de pratique 8, en lien avec le projet CAR (collaborer, apprendre et réussir), à Amos.

---

**CC-2019-225**

Rapport de  
représentation des  
commissaires

M<sup>me</sup> Christine Doré a remplacé M<sup>me</sup> Ruth Gagnon à la table de promotion de la prévention (PP) qui s'est intéressée au suivi accordé au programmes aux aînés ainsi qu'à la diffusion d'un dépliant d'information sur le cannabis. Elle a aussi remplacé M<sup>me</sup> Gagnon au comité Arts et culture où il fût question de la programmation des certaines activités pour 2019-2020.

---

**CC-2019-226**

Comptes rendus des  
comités du conseil et du  
comité de parents

Les membres du conseil ont l'occasion d'obtenir des informations relatives aux rencontres des Comités du conseil suivants:

- Comité du conseil des ressources matérielles et des ressources informationnelles des 11 et 23 mars 2019;
- Comité consultatif de transport du 27 mars 2019;
- Comité de parents du 1<sup>er</sup> mai 2019;
- Comité des ressources humaines du 14 mai 2019.

---

**CC-2019-227**

Sujets divers / Traces  
des réunions

Le sujet a été traité au point 4.6 - *Projets détaillés en technologies de l'information 2019-2020.*

---

**CC-2019-228**

Clôture de la rencontre

*Avant de clore la rencontre, la présidente souligne le départ à la retraite de M<sup>me</sup> Catherine Gagné, directrice des Services éducatifs jeunes. Elle souhaite également à M. Jocelyn Ouellet bon succès dans ses nouvelles fonctions.*

**Il est proposé par M<sup>me</sup> France Gagné  
et résolu :**

**QUE** la présente séance soit close, il est 21 h 26.

**ADOPTÉE**



La présidente



La secrétaire générale